

# Le dossier médical partagé



Les dossiers médicaux d'aujourd'hui et de demain

Université Paris-Descartes

Le 6 décembre 2016

Yvon MERLIERE

# Le Dossier Médical Partagé

→ La loi de modernisation de notre système de santé du 16 janvier 2016, relance le DMP et en change l'appellation en Dossier Médical Partagé:

« Afin de favoriser la prévention, la coordination, la qualité et la continuité des soins, les bénéficiaires de l'assurance maladie peuvent disposer, dans les conditions et sous les garanties prévues aux articles L. 1110-4 (droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant) et L. 1110-4-1 (recueil de son consentement exprès) et dans le respect du secret médical, d'un dossier médical partagé. Le dossier médical partagé est créé sous réserve du consentement exprès de la personne. »

# Le Dossier Médical Partagé

## → La loi confie à la CNAMTS la gestion du DMP:

- « La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés assure la mise en œuvre du dossier médical partagé dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. » ;

## → Mais

- ✓ Pas d'hébergement des données du DMP par la CNAMTS
- ✓ Pas d'accès aux données personnelles par les caisses notamment par les médecins conseils
- ✓ Pas de conditionnement des remboursements à l'existence du DMP

# Le Dossier Médical Partagé

---

- **C'est un Dossier médical ou carnet de santé numérique accessible, sur internet, par le patient et par les professionnels de santé qui constituent son équipe de soins.**
- **C'est un coffre-fort hébergé chez un hébergeur agréé.**
- **Il n'est pas obligatoire, mais si le patient le crée, il peut à tout moment le fermer.**

# Le Dossier Médical Partagé

---

- **Il ne remplace pas le dossier personnel du médecin.**
- **Tout accès est tracé et les traces sont visibles par le patient.**
- **L'accès, par un professionnel de santé, est soumis à un prérequis d'authentification forte.**
- **Il est consultable sur tout le territoire.**

# Les usages: ce que disent les médecins

---

- ✓ **Je sécurise mon patient**
  
- ✓ **J'évite à mon confrère tout accident thérapeutique**

## ***1 - Faire du patient un acteur de la création et de l'utilisation de son dossier***

- Possibilité de créer soi-même un DMP, en ligne ou au sein des accueils des CPAM
- Une application mobile, permettant aux patients de consulter le contenu de leur DMP, est actuellement en cours de développement (disponibilité T1 2017)
- Notification au patient de la création de son DMP, du premier accès d'un PS à son DMP, de la consultation de son DMP en situation d'urgence (et dans ce dernier cas, son médecin traitant reçoit aussi une notification)

# Le site mon-dmp.fr

**DMP** LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Découvrir le DMP | Créer votre DMP | Accéder à votre DMP

Un meilleur suivi pour une meilleure santé

**DÉCOUVRIR**  
le Dossier Médical Partagé

**CRÉER**  
votre Dossier Médical Partagé

**ACCÉDER**  
à votre Dossier Médical Partagé

Découvrez le Dossier Médical Partagé :  
le service qui facilite votre suivi médical.

Retrouvez l'ensemble  
des informations médicales

Partagez-les  
avec les professionnels  
de santé de votre choix

Profitez d'un système  
sécurisé et confidentiel

Créer votre Dossier Médical Partagé

# L'application patient

Catégories de documents

Données de remboursement

Synthèses

Comptes rendus

Traitements et soins

Imagerie médicale

Biologie

Prévention

Certificats, déclarations

Expression libre

Tous les documents courants

Documents récents

Documents archivés



## ***2 - Alimenter automatiquement le dossier par les données de remboursement de l'Assurance maladie***

- Dès sa création, le Dossier Médical Partagé sera automatiquement alimenté par l'historique des données de remboursement de l'Assurance Maladie des 12 derniers mois
- L'historique sera dans un premier temps intégré en tant que document dans le DMP

# V2.0 version caisses pré séries : alimentation en données de remboursement (2/3)

## Pharmacie / fournitures

Date de délivrance	Libellé du médicament ou de la fourniture	Liste des composants actifs du médicament (DCI)	Quantité délivrée
17/08/15	TRANXENE 10MG GELULE 30	CLORAZEPATE DIPOTASSIQUE	1
17/08/15	BETADINE DERMIQUE 10% SOL FP 125ML	POVIDONE IODEE	1
17/08/15	ASPEGIC 1G AD PDR ORALE SACHET	ACETYLSALICYLATE DL LYSINE	1
17/08/15	NORMACOL LAVEMENT AD SOL RECTALE	PHOSPHATE MONOSODIQUE DIHYDRATE PHOSPHATE DISODIQUE ANHYDRE	1
<b>H</b> 05/07/15	TRANXENE 10MG GELULE 30	CLORAZEPATE DIPOTASSIQUE	1
<b>H</b> 05/07/15	BETADINE DERMIQUE 10% SOL FP 125ML	POVIDONE IODEE	1
17/05/15	DOLIPRANE 1 G CPR EFF 8	PARACETAMOL	6
17/05/15	AUTOCONTROLE DU SUCRE DANS LE SANG, 100 BANDELETTES, CAPTEURS OU ELECTRODES		1

## Hospitalisation

Date d'admission	Durée du séjour	Nature du séjour
05/07/2015	1 jour	Autres interventions sur les tissus mous, en ambulatoire
21/03/2015	1 jour	Endoscopie digestive diagnostique et anesthésie, en ambulatoire

## Biologie

Date de l'acte	Code de l'acte (NABM)	Libellé de l'acte	Quantité
09/07/2015	0514	PHOSPHATASES ALCALINES (PH. ALC.) (SANG)	1
09/07/2015	0519	GAMMA GLUTAMYL TRANSFERASE (GAMMAT GT , GGT) (SANG)	1
09/07/2015	0521	LACTATE DESHYDROGENASE (LDH) (SANG)	1
09/07/2015	0522	TRANSAMINASES (TGO + TGP , ALAT + ASAT ...) (SANG)	1
09/07/2015	0524	LIPASE (SANG)	1
09/07/2015	0552	SANG : GLUCOSE (GLYCEMIE)	1

## Soins médicaux et dentaires

Date d'exécution de l'acte	Acte	Coefficient de l'acte	Libellé de l'acte	Spécialité
08/09/15	C	1	CONSULTATION	MEDECINE GENERALE
05/08/15	CS	1	CONSULTATION SPE.	PNEUMOLOGIE
<b>H</b> 05/07/15	BFGA004	1	ext. extracaps. cristallin phakoémuls. + implant ds chambre post.oeil	OPHTALMOLOGIE
05/06/15	AMI	1.5	SOINS INFIRMIERS	INFIRMIER

## Radiologie

Date de l'acte	Acte	Coefficient de l'acte	Libellé de l'acte
<b>H</b> 05/07/15	BFQM001	1	biométrie oculaire écho+paramètres pr puissance implant
30/06/15	NFQK004	1	Rx genou selon incidences

## ***3 - Simplifier l'accès et l'utilisation du DMP par les Professionnels de santé en cabinet de ville ou en établissement de santé ou médico-social***

- Bouton «DMP» dédié dans le dossier patient du professionnel de santé pour l'informer de l'existence ou non d'un DMP pour son patient
- Structuration automatique du Volet de Synthèse Médical par le logiciel métier
- Envoi en un ou deux clics informatiques de tout document du dossier patient vers le DMP

# Les actions pour le déploiement du DMP

## → Travailler sur des usages entre l'hôpital et la ville:

- Demander aux médecins d'alimenter le DMP par le VSM
- Demander aux laboratoires de biologie d'alimenter le DMP par les résultats d'analyses
- Demander aux établissements de santé d'alimenter le DMP au fil de l'eau et reprendre l'historique, s'il y a lieu, par les CRH, CRO, CRA, comptes rendus de biologie (ce qui ont un sens pour la continuité des soins des patients) et les comptes rendus de consultation
- Mettre en place, dans les établissements de santé, une organisation permettant de lire le DMP avec, dans un premier temps, l'utilisation de la carte CPS avec les services suivants: urgences et SAMU, anesthésie, cardiologie, oncologie et gériatrie ...des travaux sont en cours pour éviter la contrainte de la carte CPS

# Liste des documents cibles par profession: ville et hôpital

Les professionnels de santé peuvent alimenter le DMP de tout document jugé utile et pertinent pour la coordination des soins, et notamment :

Professionnels de santé	Type(s) de document attendu(s) prioritaires
Médecin traitant	Volet de Synthèse Médicale (VSM)
Spécialistes	Compte rendu de consultation
Spécialistes (Cancérologie)	Dossier Communicant de cancérologie (DCC)
Biologiste	Compte-Rendu d'examens
Radiologue	Compte-Rendu d'imagerie médicale
Kinésithérapeute	Bilan d'examen
Infirmier	Dossier de Soins infirmiers
Etablissement de santé	Compte Rendu d'Hospitalisation (ou lettres de sorties), CRO CRA et compte-rendu de résultats de biologie, compte-rendu de consultation: au fil de l'eau et avec l'historique de ces documents pour le patient dans l'établissement
EHPAD	Dossier de Liaison d'Urgence (DLU)

## En +

De nouvelles fonctionnalités attendues :

- NIR comme identifiant du DMP
- Lien avec le dossier pharmaceutique
- Intégration des directives anticipées
- Avoir un moteur de recherche sur des informations en PDF
- Coder les informations médicales (structuration en niveau 3) d'abord pour les résultats de biologie (en LOINC) afin de construire des tableaux et des courbes d'évolution mais aussi sur les pathologie et les médicaments

**Je vous remercie de votre attention**